

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>97261</b>	De <b>M. Guillaume Chevrollier</b> ( Les Républicains - Mayenne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >baccalauréat	<b>Analyse</b> > langues étrangères. nombre d'épreuves. coût.
Question publiée au JO le : <b>05/07/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre de langues étrangères proposées au baccalauréat. Alors que la politique ministérielle vante l'importance de ce nombre, la Cour des comptes dénonce, elle, le coût de cette politique. 59 langues sont en effet proposées qui représentent 220 000 épreuves. Or un tiers de ces langues concerne moins de 50 élèves en France. Il lui demande si elle envisage de restreindre cette offre pléthorique et coûteuse.